

Trophées Bus&Car 2019

Trophée de la Desserte de l'année Règlement du concours

Destinés aux acteurs du marché du transport routier de voyageurs et du tourisme, les Trophées Bus&Car ont pour ambition d'identifier et de valoriser les meilleures initiatives du secteur. Les Trophées Bus&Car constituent un véritable outil de benchmarking pour les professionnels du TRV et leurs partenaires. La cérémonie de remise des Trophées, organisée début décembre à Paris, constitue un événement majeur pour la profession.

Six Trophées sont décernés : Trophée du Transporteur de l'année ; Trophée de la Desserte de l'année ; Trophée de l'Innovation ; Trophée du meilleur Accueil Groupe ; Trophée du meilleur Produit Groupe ; Trophée du meilleur Service Groupe, ainsi qu'un Prix Spécial du jury.

L'attribution du Trophée de la Desserte de l'année par Bus&Car est relayée par les différents canaux médiatiques du titre : magazines Bus&Car Connexion et Bus&Car Tourisme de Groupe, newsletters et site internet, réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter).

Règlement du concours

I - Conditions de participation

Les Trophées Bus&Car sont ouverts à toute entreprise basée en France, active dans le secteur de la mobilité et du transport de voyageurs, ainsi qu'à toute collectivité locale ou donneur d'ordre à l'origine d'une desserte de transport.

1. Le Trophée de la Desserte de l'Année vise à distinguer une initiative pertinente et originale en matière de transport régulier de passagers, effectué dans le cadre d'un service public. La remise du trophée aura lieu début décembre, à Paris.
2. Le Trophée de la Desserte de l'Année récompense l'ensemble des acteurs impliqués dans la définition et l'exploitation du service de transport de passagers lauréat : transporteur, donneur d'ordre public, partenaires éventuels (représentants des passagers, fournisseurs de services...). Le dossier de candidature est porté par le transporteur.
3. Les membres du jury représentent intuitu personae leur mandat (présence aux réunions, délibérations et droit de vote). Ce mandat ne peut être transmis ou délégué.
4. La sélection des candidats au Trophée de la Desserte de l'année se fait sur la base des dossiers de candidature, spontanés ou sollicités. La rédaction de Bus & Car Connexion est constituée en comité de sélection pour valider les candidatures répondants aux critères.
5. Le Jury se réunit une seule fois pour désigner son président, et élire la Desserte de l'année.
6. En cas d'égalité, il revient au président du jury de trancher. Des pièces supplémentaires pourront être demandées aux candidats concernés.
7. Chaque membre du jury dispose d'une voix. Seuls les membres du jury présents peuvent voter. Aucune délégation de pouvoir n'est admise. Le vote est à bulletin secret. Un seul nom est autorisé par bulletin de vote. Les votes blancs sont interdits. La Desserte de l'Année est élue à la majorité simple.

Règlement du concours

II - Jury

Les candidatures seront examinées et présélectionnées par le comité de rédaction, puis soumises à un jury indépendant et souverain composé d'acteurs nationaux spécialistes du domaine du transport et de la mobilité.

La sélection des lauréats s'effectue en 2 étapes :

- 1^{re} phase : confirmation de l'éligibilité des dossiers par le comité de rédaction
- 2^e phase : vote du jury composé de professionnels du secteur.

Si l'un des membres du jury est partie prenante d'un projet présenté, celui-ci s'abstiendra de participer à la délibération du jury.

La voix du président du jury est prépondérante en cas d'égalité.

En cas de besoin, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou compléter le présent règlement.

III – Critères d'attribution du Trophée de la Desserte de l'année

- Identification d'une demande de déplacement
- Qualité et pertinence de l'offre
- Adaptation de l'offre à son territoire